



## **DECLARATION DU SE-Unsa 34 CAPD du 27 janvier 2011**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs,

Par ma voix, le SE-Unsa 34 tient à vous faire part de l'état d'inquiétude, de découragement et d'exaspération ressenti par tous les personnels du 1<sup>er</sup> degré dans les établissements du département.

- Grande difficulté ou impossibilité de joindre les services gestionnaires départementaux ou rectoraux (retraites, congés, formation, ...)
- Retards répétés dans les règlements des diverses indemnités ou frais de déplacements,
- Circulaires et instructions arrivant trop tardivement dans les écoles, ne laissant que très peu de temps pour y répondre correctement,
- Lancement de nouveaux dispositifs sans réelle concertation, ni réelle visibilité à moyen terme (évaluations diverses, dispositif CLAIR/ECLAIR, ...)
- Pressions insupportables sur des collègues dans la préparation de la carte scolaire.
- 

La liste serait encore longue des motifs qui déstabilisent les équipes.

Dernier élément en date, le report du CTPD 1<sup>er</sup> degré au 5 avril repousse certainement d'autant le mouvement des personnels. Au-delà des aspects techniques, comment ne pas y voir un mépris des personnels qui n'ont aucune prise sur un choix politique très discutable ? Si on y ajoute les annonces de suppression de 28 postes pour le département qui vont encore réduire les possibilités de mouvement des collègues, le SE-Unsa 34 est très inquiet sur les mois qui viennent.

Tout cela vient s'ajouter à une revalorisation en trompe l'œil qui oublie deux-tiers de la profession, à des annonces irresponsables sur l'évolution du statut des fonctionnaires, à des modifications du temps de travail dont tout le monde parle mais sur lesquelles on oublie de consulter les enseignants.

Sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui, les mutations inter départementales, la décision gouvernementale du non remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux a bien évidemment de sérieuses conséquences.

Depuis 2008 les possibilités de mobilité offertes aux collègues sont réduites. Ainsi, nous constatons que de nombreuses demandes de rapprochement de conjoint, pourtant

toujours affiché comme priorité du MEN, ne sont pas satisfaites. Ces familles sont donc obligées de vivre séparées, les obligeant à avoir une double résidence et pour celles et ceux qui choisissent de suivre malgré tout leur conjoint en ayant recours à une mise en disponibilité, voient leur barème les années suivantes bloqué voire réduit. Cette situation pour le SE-Unsa de l'Hérault est intolérable.

Heureusement, dans les écoles, la conscience professionnelle des collègues et leur profond attachement au service public d'éducation permettent aux élèves de poursuivre leurs apprentissages.

Traditionnellement, janvier est le mois de vœux. Le SE-Unsa 34 formule donc des vœux pour que les personnels soient enfin consultés, informés, entendus et considérés à leur juste valeur. Le SE-Unsa 34 sera à leurs côtés, avec les parents et les acteurs locaux pour faire en sorte que l'école publique puisse poursuivre sereinement sa mission.

27 janvier 2011

Jean-Luc Vaïsse, secrétaire départemental SE-Unsa 34